Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

CARTE DE CIRCULATION PROFESSIONNELLE

Délivrée en vertu des articles L. 5232-1 et suivants du code des transports

1. Identification de l'armateur exploitant / *Operating company*

Nom ou compagnie responsable de l'exploitation du navire *Name or operating company*	COMMUNE ANTIBES
Numéro Armateur *Number for operating company*	ASP0750

2. Caractéristiques du navire / *Particulars of ship*

Nom du navire / *Ship's name*	ANTHIAS
Numéro d'immatriculation ou lettres distinctives *Distinctive number or letters*	934670
Longueur / *Length*	4,2
Port d'immatriculation / *Port of registry*	NICE
Jauge brute (UMS) / *Gross tonnage (UMS)*	0,23
Puissance propulsive principale (kW) *Main propulsion power (kW)*	18
Type de navire / *Type of ship*	NAVIRE DE SURVEILLANCE/POLICE

Zone et conditions d'exploitation du navire :
Navigation dans les limites administratives des ports de compétence communale de la ville d'Antibes Juan-Les-Pins : VAUBAN, GALLICE, CROUTON ET SALIS
Le bateau ANTHIAS naviguera donc en dehors des ports, le long de la côte Antiboise , pour gagner les autres ports.
Ses missions sont :
Police du plan d'eau et police d'exploitation - Police de la conservation du domaine public - Prévention et lutte contre les sinistres et accidents

Signé (Signature de l'agent dûment autorisé) / *Signed (signature of duly authorised official)* :

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer Serge CASTEL	Cachet de l'autorité compétente PÔLE ACTIVITÉS MARITIMES ★ DDTM 06 ★

Date de délivrance / *Date of issue* (jj/mm/aaaa) : 17/05/2019

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.